

Les sous-officiers, brigadiers et caporaux qui, par suite de cette mesure, se trouveront en excédant des cadres à leur retour en France, seront mis à la suite ; ils rempliront dans les batteries et compagnies la moitié des vacances qui s'y produiront.

J'ai l'honneur de vous prier d'assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de ces prescriptions.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral*  
*Ministre de la marine et des colonies,*

Signé : JAURÉGUIBERRY.

Pour ampliation :

*Le Contre-Amiral Directeur du personnel,*

Signé : MARTINEAU DES CHESNEZ.

---

N° 288. — DÉPÊCHE ministérielle au sujet des travaux hydrographiques à exécuter.

(Cabinet du Ministre : Mouvements.)

Paris, le 29 mai 1879.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Le dépôt des cartes et plans reçoit chaque jour de nombreux documents hydrographiques, adressés au département par les commandants des stations lointaines, soit qu'ils proviennent de travaux originaux des officiers, soit qu'ils aient été simplement recueillis sur les lieux. M. le directeur général m'a souvent écrit pour se féliciter du concours prêté par le corps navigant, qui lui a permis d'apporter de nombreux perfectionnements aux cartes et aux instructions.

Dernièrement cet officier général a appelé mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à doter nos documents nautiques d'un plus grand nombre de vues de côtes, dût-on, comme on l'a fait dernièrement, et notamment pour le détroit de Magellan, publier des albums spéciaux.

Je vous serai donc obligé, Monsieur le Commandant, de donner des ordres dans ce sens aux commandants des bâtiments placés sous vos ordres. Les circonstances dans lesquelles il y aurait lieu d'exécuter ce genre de travail, qui devra être confié naturellement aux officiers sachant bien dessiner, sont par ordre d'utilité : 1° les attérissements ; 2° les entrées de ports, de chenaux et les passes ; 3° les dangers isolés ; 4° les mouillages.

Il importe chaque fois de bien déterminer la position d'où la vue a été prise et de relever les points les plus importants à reconnaître soit pour attérir, soit pour se guider ; je citerai particulière-